

Europe

CELLULE D'ANALYSE EUROPÉENNE - COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

**COMMENT EXPRIMER LA SOLIDARITÉ DES CITOYENS EUROPÉENS PAR LE VOLONTARIAT:
PREMIÈRES RÉFLEXIONS SUR UN CORPS VOLONTAIRE EUROPÉEN D'AIDE HUMANITAIRE**

COM (2010) 683 (INTRODUITE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE LE 23 NOVEMBRE 2010)

CONTEXTE

L'année européenne 2011 est placée sous le thème du volontariat¹.

Le secteur du volontariat en général, et celui de l'aide extérieure en particulier, a évolué rapidement au cours de ces dix dernières années. On compte 1,5 millions de bénévoles en Belgique et quelque 93 millions dans l'ensemble de l'Union européenne.

Beaucoup de jeunes s'impliquent également dans les activités bénévoles ou cherchent à y participer. Citons à cet égard le service volontaire européen (SVE), piloté par la Commission, qui encourage des initiatives destinées aux personnes âgées de 18 à 30 ans.

➤ <http://users.skynet.be/bij/jeunesseenactionsve.htm>

TRAITÉ DE LISBONNE

L'aide humanitaire constitue une politique à part entière de l'UE dans le domaine des relations extérieures (article 214, paragraphe 5, du Traité sur le fonctionnement de l'UE). Cet article fait spécifiquement référence au Corps volontaire européen d'aide humanitaire (*European Voluntary Humanitarian Aid Corps, EVHAC*), dont l'objectif est d'«établir un cadre pour des contributions communes des jeunes Européens aux actions d'aide humanitaire de l'Union».

APERÇU

Le type d'activités confiées aux volontaires du projet de Corps volontaire européen d'aide humanitaire devrait couvrir un large éventail, et ne pas se limiter aux réactions classiques en cas de crise humanitaire.

Un budget d'un million d'euros a été alloué pour des actions préparatoires en 2011.

¹ Voir décision du Conseil relative à l'Année européenne du volontariat (2011); communication COM(2009) 254

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0254:FIN:FR:PDF>

En 2010, les expériences acquises en Haïti et au Pakistan ont fait apparaître une lacune importante: malgré les importants effectifs internationaux déployés en urgence, le manque de personnel expérimenté possédant les qualités de gestion et d'organisation requises se fait toujours sentir.

PISTES DE RÉFLEXIONS

Le document contient une première analyse des principales conditions auxquelles un Corps volontaire européen d'aide humanitaire pourrait apporter une contribution positive aux opérations d'aides humanitaires, à savoir:

- le support au développement des capacités locales, incluant des programmes d'échange et de jumelage;
- l'allocation d'un budget additionnel, afin de ne pas détourner les fonds destinés aux opérations humanitaires;
- éviter les doubles emplois et renforcer les organisations de volontariat existantes;
- tenir compte de la professionnalisation du secteur humanitaire. Les volontaires déployés devraient être en mesure d'apporter une réelle plus-value;
- veiller à la sécurité: les jeunes volontaires inexpérimentés seraient assignés à des activités avant et après les crises, plutôt qu'à des situations d'urgence.

(Source: site de la Commission européenne; http://ec.europa.eu/echo/aid/evhac_fr.htm).

EVOLUTION ATTENDUE

Une consultation publique est en cours (période du 8 février 2011 au 3 mai 2011), afin de recueillir les avis des citoyens européens et des intervenants dans le secteur humanitaire.

Une proposition législative pour la création du Corps volontaire européen d'aide humanitaire est prévue pour le 1er semestre 2012.

➤ http://ec.europa.eu/echo/aid/evhac-consultation_fr.htm

DIALOGUE PARLEMENTAIRE

En Allemagne, un examen parlementaire a lieu au Bundestag. Des avis ont été demandés aux commissions des Affaires intérieures et de la Coopération économique et du Développement.

Aux Pays-Bas, la Première Chambre estime qu'il n'est pas souhaitable d'engager de jeunes volontaires manquant d'expérience dans des situations de catastrophe naturelle ou des situations de nécessité complexes. Les Pays-Bas sont partisans d'une structure légère et donc aussi d'un budget limité. Un plus ample examen des critères de sélection et d'entraînement leur apparaît ainsi le premier pas le plus logique.

Voir le site *Interparliamentary EU information exchange* (IPEX) des États membres de l'UE.

➤ <http://www.ipex.eu/ipex>

EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter le document (communication COM (2010) 683) via le lien ci-dessous:

- <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0683:FIN:FR:PDF>

Rédaction: Laurent Pottier; 16.02.2011